

Conseil municipal

Quelle gestion pour l'eau potable d'ici 2024, à Olivet ?

Publié le 24/05/2022 à 18h00



La priorité du maire : "Maintenir un service de qualité à un prix le plus juste possible". © Philippe BIGARD

Outre de petites délibérations olivetaines, c'est un dossier métropolitain qui a occupé la majeure partie de la séance du conseil municipal, lundi 23 mai : la gestion de l'assainissement et de l'eau à l'horizon 2024.

En juillet 2022, les élus métropolitains décideront du futur mode de gestion de l'eau potable et de l'assainissement des vingt-deux communes, cette compétence étant métropolitaine depuis 2017. Les contrats des différentes communes arrivant à terme fin 2023, la Métropole dispose de ce délai pour mettre en place une nouvelle organisation permettant de **rationaliser et d'harmoniser le service** sur son territoire.

Comme il s'y était engagé, Matthieu Schlesinger, maire d'Olivet, a rendu compte de la réunion des maires du 28 avril et des **propositions techniques** qui en découlent. La compétence assainissement étant déjà structurée, avec un tarif unique sur la métropole, le dispositif actuel serait reconduit, à savoir le renouvellement du service public pour douze communes, dont Olivet.

Régie unique pour dix communes, délégation de service public unique pour les autres

Concernant l'eau, la production resterait externalisée, compte tenu de l'absence de compétences en interne et des risques induits. Quant à la distribution de l'eau, les perspectives envisagées prévoient de **structurer une équipe centralisée** avec pour ambition d'**uniformiser le service** sur le territoire et de proposer un tarif unique ; de créer **une régie unique pour dix communes** et de prévoir **une délégation de service public (DSP) unique pour les douze autres**, soit un maintien des modes de gestion actuels pour vingt communes, dont Olivet déjà en DSP.

Une période de transition serait alors nécessaire pour aboutir à **un tarif unique**, l'objectif étant de tendre vers un prix médian qui ne devrait pas beaucoup différer de celui pratiqué aujourd'hui à Olivet, selon le maire.

Pas de consultation citoyenne

Dans une question écrite, Chantal Blot, Jean-Christophe Haglund, Vivien Pelletier, Dominique Ragon et Gile de Sousa, élus de la minorité, interpellaient une nouvelle fois le maire sur leur souhait que soient informés et consultés les usagers olivetains. Matthieu Schlesinger a campé sur ses positions : "La compétence est métropolitaine et les décisions à prendre, dans un calendrier contraint, s'inscrivent dans une logique globale. Nous voulons tous **un service de qualité, un tarif le plus juste possible et de la transparence sur les comptes** ; on va dans ce sens et les propositions me semblent intéressantes. Comme prévu, en juin, après la conférence des maires, je vous rendrai compte de la prochaine étape", a conclu Matthieu Schlesinger, précisant qu'en termes de communication, "les autres communes de la Métropole n'en font pas autant !".

Gaël Danse